Décision n° 2018-1203
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 27 septembre 2018
abrogeant des autorisations d'utilisation de fréquences assignées
délivrées à diverses entités
pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

Le président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2017 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2017-0383 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 21 mars 2017 modifiant la décision n° 2015-1160 portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 1er mars 2017 modifiée portant délégation de signature ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l'annexe à la présente décision ;

Décide :

Article 1. Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

Article 2. La directrice Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux titulaires.

Fait à Paris, le 27 septembre 2018,

Pour le Président et par délégation

Jean-Luc STEVANIN
Chef de l'unité gestion des fréquences

Annexe à la décision n° 2018-1203
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 27 septembre 2018

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
198501924	COMMUNE D'AGEN	47 AGEN	2 UHF
199111465	SECOURS CATHOLIQUE	75 PARIS	1 VHF
199203490	SEM DES REMONTEES MECANIQUES DE ROCHEBRUNE	74 MEGEVE	2 VHF
199204426	SEM MEGEVE ROCHEBRUNE	74 MEGEVE	2 VHF
199208214	COMMUNE D'AGEN	47 AGEN	4 VHF
199209426	STMMA	74 MEGEVE	3 VHF
199700511	COMMUNE D'AGEN	47 AGEN	1 UHF
200100679	THALES AVIONICS SA	33 LE HAILLAN	1 UHF
200102208	KEOLIS NIMES	30 NIMES	16 UHF
200300466	AEROPORT DE STRASBOURG ENTZHEIM	67 ENTZHEIM	1 UHF
200301763	SETE LOISIRS	34 SETE	1 UHF
200301824	NXP SEMICONDUCTEURS FRANCE	31 TOULOUSE	1 UHF
200700092	ADRASEC 64 SIDPC	64 PAU	1 VHF
200800339	ECOLE DE GLISSE QUEYRASSINE	05 ABRIES	1 VHF
200800634	COMMUNE DU BOUSCAT	33 LE BOUSCAT	2 UHF
200800952	GIE AGIRC ARRCO	33 GRADIGNAN	1 UHF
200900085	THALES AVIONICS SA	33 LE HAILLAN	2 UHF
201001099	SICRA ILE DE FRANCE	92 NANTERRE	3 UHF
201100745	SICOM DES EAUX DES VOIRONS	74 SAXEL	2 UHF
201101086	CHIMIREC-PPM	37 LA ROCHE CLERMAULT	1 UHF
201201297	COMMUNE DE SURESNES	92 SURESNES	1 UHF

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
201301669	BOUYGUES BATIMENT IDF	75 PARIS	1 UHF
201301909	LYCEE POLYVALENT DU VAL D'ARGENS	83 LE MUY	1 UHF
201302573	LAN EVASION	67 HUTTENHEIM	1 VHF
201600664	EIFFAGE CONSTRUCTION	92 PUTEAUX	2 UHF
201600895	INEO TELESECURITE SERVICES	92 ASNIERES SUR SEINE	1 UHF
201601257	GCC	93 ST OUEN	6 UHF
201700448	SECOURS CATHOLIQUE	65 LOURDES	2 UHF
201700459	EIFFAGE CONSTRUCTION HABITAT	92 PUTEAUX	1 UHF
201700460	LEGENDRE IDF	77 SERRIS	1 UHF
201700672	ECOMAT	22 PLEMET	1 UHF
201701041	VCF NORMANDIE CENTRE	76 ROUEN	1 UHF
201701069	ECOMAT	22 PLEMET	1 UHF
201701129	SERVICE MATERIEL SPIE SCGPM	75 PARIS	2 UHF
201701174	VCF NORMANDIE FRANCE	14 CAEN	1 UHF
201701222	ECOMAT	35 DOL DE BRETAGNE	1 UHF
201800249	ECOMAT	35 ST JACQUES DE LA LANDE	1 UHF